

VNF

Projet Bray-Nogent

Réunion publique d'information et d'échanges

Bray-sur-Seine
10 décembre 2019

Compte-rendu

La réunion a débuté à 19h00 et a duré 2 heures. Elle a été animée par Marie-Pierre Bory.
Nombre de participants : 93 personnes

En tribune

- Dominique RITZ, directeur territorial du Bassin de la Seine, VNF
- Jean AUTERNAUD, responsable de la mission Bray-Nogent, VNF

Garante de la concertation

- Isabelle JARRY

Modération

- Marie-Pierre BORY, C&S Conseils

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation du projet et de ses caractéristiques
3. Echanges avec le public
4. Clôture de la réunion

1. Ouverture de la réunion

Emmanuel MARCADET, maire de Bray-sur-Seine, vice-président de la Communauté de communes Bassée-Montois, remercie les participants pour leur présence. Il souligne le lien entre sa commune et la voie d'eau et donc avec Voies navigables de France, par la présence d'un port intercommunal à Bray-sur-Seine. Il rappelle que lors des [Ateliers de Territoire](#) qui se sont tenus en 2017, la voie d'eau est apparue comme un levier majeur de développement économique et social du territoire, notamment grâce à l'ampleur des surfaces libres bord à voie d'eau. Le développement de la voie d'eau pourra, selon lui, développer l'emploi local. A ce titre, il soutient le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent ; cependant, le projet devrait être considéré comme le « projet Bazoches-Nogent », avec un intérêt particulier pour la section entre le barrage-écluse de la Grande Bosse et Bray-sur-Seine, sur laquelle se situe une zone d'activité intercommunale. Le maire suggère donc de commencer la mise à grand gabarit de la Seine par cette section, qui constituerait ainsi une phase pilote pour l'ensemble du projet.

Ce projet présente un intérêt environnemental majeur, grâce au report de la route vers la voie d'eau. Il souhaite donc que la zone d'activité soit adossée à un port et à une liaison fluviale à grand gabarit.

Emmanuel MARCADET remercie les représentants de VNF et les assure du soutien des élus intercommunaux.

Marie-Pierre BORY, modératrice de la réunion, présente les intervenants, l'objet et le déroulement de la réunion.

Isabelle JARRY, garante de la concertation, remercie les participants de leur présence. Elle note l'intérêt porté à ce projet et à sa réalisation. Elle indique qu'elle suit le projet de mise à grand gabarit de la Seine depuis 2012 et que la dernière réunion d'information des élus sur ce territoire a eu lieu en 2016. Elle précise que les résultats d'études menées par VNF dans la perspective de l'enquête publique vont être présentés ce soir.

Elle présente le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle rappelle que la CNDP a été saisie en 2011, que cela a été suivi d'un débat public puis d'une concertation dont elle est la garante depuis 2014. Elle souligne sa neutralité sur le projet et son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage ; elle veille à la fois à l'information du public, à la transparence des informations transmises par le maître d'ouvrage et à l'argumentation chez les intervenants. Elle précise qu'un bilan de la concertation publique sera bientôt réalisé et qu'il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique.

2. Présentation du projet et de ses caractéristiques

Dominique RITZ, VNF, se présente ainsi que les membres de l'équipe VNF travaillant à la réalisation de ce projet. Il remercie le maire de Bray-sur-Seine pour son accueil ainsi que le public de sa présence et expose l'objet de la réunion. Il présente VNF et rappelle les objectifs du projet.

Jean AUTERNAUD, VNF, présente les caractéristiques du projet, de son tracé, des aménagements prévus sur son linéaire et des principaux impacts de ces aménagements.

Dominique RITZ, VNF, revient enfin sur les coûts et financements du projet et indique les principaux éléments du calendrier passé et à venir.

Voir les présentations en annexe

3. Échanges avec le public

Pierre FERU, maire du Mériot, estime que ce projet va induire une augmentation du trafic routier là où la liaison à grand gabarit se termine, à Nogent-sur-Seine et au Mériot. Il souhaite savoir si des modifications des infrastructures routières sont envisagées pour y faire face.

- **Dominique RITZ, VNF**, explique qu'une grande partie des silos présents à proximité de la Seine n'utilise pas la voie d'eau et privilégient le transport routier. Il souligne que l'ambition de VNF est de reporter ce trafic routier vers le trafic fluvial. La dynamique de ce projet, du fait de la fiabilité et de la performance de la voie d'eau, va induire un développement du trafic fluvial pour des activités de logistique urbaine, de transport à haute valeur ajoutée et de transport de containers. Cela renforcera également le transport fluvial de céréales et des matériaux de construction. Il explique être convaincu des opportunités que ce projet va entraîner pour les territoires desservis. Le dossier soumis à enquête publique présentera le détail des calculs et hypothèses retenus pour évaluer la rentabilité économique du projet.

Stanislas LAMARCHE, représentant France Nature Environnement Seine-et-Marne et membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bassée Voulzie, remet en cause l'intérêt général de ce projet du fait de son coût et de son financement. Il souhaite connaître la consommation annuelle en tonnes d'huiles hydrauliques sur l'axe Seine afin de faire fonctionner les vérins hydrauliques des barrages écluses. Il regrette par ailleurs que VNF ne respecte pas ses engagements concernant les passes à poissons sur l'Axe Seine et que celles-ci ne soient pas fonctionnelles.

- Pour **Dominique RITZ, VNF**, l'utilité socio-économique du projet est incontestable, que la valeur actuelle nette de ce projet est de 242 millions d'euros et que le taux de rentabilité interne est de 7.2%. Ces données sont utilisées afin de mesurer si des projets apportent des bénéfices à la collectivité. Il ne connaît pas le chiffre précis concernant les tonnes d'huiles hydrauliques utilisées pour faire fonctionner les vérins des écluses mais il pourra faire parvenir cette information¹. Les fuites d'huiles hydrauliques sont évitées au maximum et les ouvrages font l'objet d'une maintenance permanente. Il reconnaît que tous les ouvrages situés sur la voie d'eau ne sont pas équipés de passes à poissons, qu'au total 23 sont en service et qu'une vingtaine doivent encore être réalisés. Ces ouvrages représentent un coût financier important et demandent un savoir-faire technique et technologique. Ils seront réalisés progressivement avec comme objectif d'assurer le plus rapidement possible la continuité écologique. Il indique que des études sont actuellement en cours afin de réaliser des éclusées spécifiques permettant le passage des poissons par les écluses de navigation quand les bateaux ne se présentent pas.

Un agriculteur de Fontenay-de-Bossery demande si les rétablissements de circulation évoqués pour les ponts situés sur des écluses sont prévus. Il est particulièrement concerné par le pont situé sur l'écluse à Melz-sur-Seine.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, explique qu'un rétablissement longeant le canal de Beaulieu actuel depuis le pont de Courceroy est envisagé et qu'il permettra de revenir sur l'itinéraire empruntant actuellement le pont de Melz-sur-Seine.

Philippe GAVELLE, président de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne, souhaite savoir si des rapprochements avec la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne concernant les études et travaux menés par VNF sont envisagés avant l'enquête publique.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, explique qu'un travail important a été mené avec le monde associatif concernant la protection de la nature lors de l'étape préliminaire après le débat public et que le projet présenté en tient compte. Il souligne que, lors de la phase précédant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale,

¹ Concernant la Seine en amont de Paris, 4000 l d'huile sont renouvelés actuellement. Les huiles usagées sont récupérées et retraitées dans les filières agréées.

VNF s'entretiendra avec les diverses associations naturalistes afin d'évoquer notamment les mesures compensatoires.

Un habitant du hameau du Vezoult estime que ce projet s'inscrit dans les grands projets d'infrastructures ne répondant plus aux besoins actuels et correspondant aux siècles précédents. Il ajoute que la démolition du pont du Port Montain ne lui semble pas judicieuse du fait de sa construction récente. Il fait part de son expérience concernant le creusement effectué il y a plusieurs décennies sur le canal reliant Port Montain au Vezoult, travaux qu'il considère comme un « massacre environnemental ». Il craint que cela soit de nouveau le cas avec ce projet. Il souligne que ce projet va faciliter le transport fluvial et indirectement entraîner une surexploitation de l'extraction de sables alluvionnaires. Il estime que la modification de l'hydrologie aura nécessairement un impact sur l'environnement et prend exemple sur le dépérissement de certains chênes pédonculés suite à la mise en place de puits de captage. Enfin, il souhaite savoir s'il est envisageable de construire des turbines ou des hydroliennes sur les écluses.

- ➔ **Jean AUTERNAUD, VNF**, souligne que le pont de Port Montain n'est aujourd'hui pas compatible avec la navigation à grand gabarit et que celle-ci n'avait pas été prise en compte lors de sa construction. Les modélisations hydrogéologiques concernant les nappes phréatiques permettent d'affirmer qu'il n'y aura pas d'impact sur les captages d'alimentation existants ni sur les futurs captages.
- ➔ **Dominique RITZ, VNF**, indique que VNF souhaite développer la micro-électricité sur son domaine et que la production d'hydroélectricité est valorisée lorsque la chute et le débit en eau sont suffisants.
- ➔ **Jean AUTERNAUD, VNF**, précise que la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique peut être envisagée sur le barrage de Jaulnes et que ces aménagements sont davantage privilégiés que les hydroliennes.

Joël SAVRY, Président de Vie Verte Bio 77, est étonné que son association n'ait pas été conviée à cette réunion. Il s'interroge sur la nature des rapports entre les bureaux d'études environnement et les associations naturalistes locales et souhaite savoir si ces dernières ont été consultées.

- ➔ **Marie-Pierre BORY, modératrice de la réunion**, indique qu'il s'agit d'une réunion publique, avec une information large sur le territoire (affiches, presse, relai par les mairies). Il n'y a pas eu d'invitation spécifique dans le cadre de ces réunions.

Un habitant de Nogent-sur-Seine, demande si le démarrage des travaux prévus en 2024 pourrait connaître des perturbations.

- ➔ **Dominique RITZ, VNF**, indique qu'au regard des études et d'un point de vue technique les travaux peuvent commencer dès 2024, mais que les financements de l'Etat, prévus par la loi orientation des mobilités (LOM), ne pourraient être mobilisés qu'à partir de 2028, ce qui pourrait décaler le démarrage du chantier à 2028. Il souligne que l'inscription de ce projet dans la loi LOM est un acte majeur pour sa concrétisation.

Pierre FERU, maire du Mériot, signale que sa commune a reçu une fin de non-recevoir, sans études préalables, concernant un projet de mise en place d'une microcentrale hydroélectrique sur un barrage. Il demande si cette solution pourrait aussi être envisagée sur le barrage de Beaulieu. Il souhaite également connaître les raisons et objectifs d'un remblai partiel du canal de Beaulieu et s'interroge sur l'évolution et les modifications apportées sur le projet au fur et à mesures des réunions.

- ➔ **Jean AUTERNAUD, VNF**, précise que l'avenir du canal de Beaulieu sera envisagé en concertation avec les élus et habitants du territoire concerné. Le remblai partiel présenté est une solution envisagée, n'étant pas définitive et permettant de recréer des milieux naturels à forte valeur ajoutée. Cela ne consiste pas à recréer des casiers, mais à réaliser des zones humides avec une variété de milieux naturels.

Un habitant de Bray-sur-Seine souhaite connaître les éléments permettant d'affirmer que la mise à grand gabarit de la Seine est nécessaire et va bénéficier au territoire. Il craint également que les travaux réalisés pour les Jeux Olympiques, conjugués à la mise à grand gabarit, n'entraînent un déplacement de terres et matériaux physiques vers la Seine-et-Marne.

- **Dominique RITZ, VNF**, explique qu'actuellement, le trafic sur l'axe Seine pourrait être multiplié par 4 sans que cela requière de transformer les ouvrages et que 20 millions de tonnes transitent par an sur la Seine, contre 60 millions il y a 30 ans. Ce projet a pour ambition de rendre plus intéressant le recours à la voie d'eau aux bateaux de plus grande capacité, ce qui diminuerait ainsi le nombre de bateaux sur la Seine.

David MENEGHINI, conseiller municipal à Bray-sur-Seine, souhaite se procurer l'étude socio-économique du projet ; il estime que les perspectives de tonnage affichées pour 2060 ne sont pas assez ambitieuses. Il demande si les phénomènes d'étiages sont pris en compte dans le projet.

- **Dominique RITZ, VNF**, indique que l'étude socio-économique sera disponible avant l'enquête publique. Elle présente une vision réaliste et conservatrice des éléments. VNF ne souhaite pas présenter de scénarios déconnectés de la réalité. Il précise que le projet sera soumis au Secrétariat Général à l'Investissement, un organisme placé auprès du Premier ministre, qui réunit des contre-experts indépendants pour produire une évaluation publique de la qualité des études socio-économiques et ses résultats.
- **Jean AUTERNAUD, VNF**, souligne que 14 scénarios hydrographiques ont été étudiés, y compris les phénomènes d'étiages sévères (moins de 30m³/s), et que tous ces scénarios montrent une neutralité hydraulique à l'aval.

David MENEGHINI, conseiller municipal à Bray-sur-Seine, signale que lors de l'été 2019, le débit était inférieur à 30m³/s.

- **Dominique RITZ, VNF**, précise que les Grands Lacs de Seine ont un apport important dans la lutte contre les inondations. Ils sont remplis durant l'hiver, puis vidés tout au long de l'été et jouent un rôle d'écrêteurs de crue. Durant l'été, ils fournissent jusque 30 m³/s à la Seine amont en soutien d'étiage. Il explique que de nombreux biefs sur la Seine jouent un rôle important pour la résilience lors des périodes d'étiage.

Claude FERAUD, coordinateur technique de la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne, s'inquiète du déboisement envisagé pour le projet et aimerait connaître les mesures compensatoires envisagées. Il souhaite également savoir si des rapprochements auront lieu avec sa fédération, notamment concernant les problèmes de crues, de zones inondables et les potentiels impacts sur la biodiversité. Il s'inquiète de potentielles modifications du cours d'eau lors des crues.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, explique que le déboisement de 7 hectares de peupleraies permettra la création de zones humides et de milieux ouverts. Les boisements autour du Resson vont être reconstitués. Des îlots de sénescence vont être mis en place, permettant à la biodiversité de se développer. Des versements à des fonds de compensation sur les boisements sont aussi envisagés. Ces mesures seront définies à un stade ultérieur du projet. Il précise que les impacts de crues types 1910 seront de l'ordre de +5 cm par rapport à la situation sans projet, tandis que pour des crues plus faibles, les impacts s'atténueront progressivement. L'objectif de VNF est de maintenir les écoulements tels qu'ils existent actuellement.

Stanislas LAMARCHE, représentant de France Nature Environnement Seine-et-Marne et membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bassée Voulzie, craint que la

qualité de l'eau de la Bassée ne soit impactée par ce projet. Il indique que les péniches naviguant sur la Seine sont chargées de sables alluvionnaires ou de matériaux issus des travaux du Grand Paris. Il souhaite que l'Etat s'assure du bon état d'hydromorphie des rivières ainsi que de la qualité de l'eau de la nappe alluviale. Il estime que le bon état écologique ne sera pas attribué dans les années futures, notamment à cause de ce projet de mise à grand gabarit de la Seine.

- ➔ **Dominique RITZ, VNF**, précise que le projet de mise à grand gabarit de la Seine n'a pas de lien avec celui du Grand Paris Express ou des Jeux Olympiques et ne promeut pas la surexploitation des carrières. Il indique que le transport de ces matériaux, qu'ils soient de déblais ou de remblais, doit être effectué, que le projet Bray-Nogent se réalise ou non et qu'actuellement des carrières utilisent la voie routière pour le faire. Il est préférable que l'acheminement soit fait par la voie d'eau.
- ➔ **Jean AUTERNAUD, VNF**, explique que ce projet n'entraînera aucun impact sur la qualité des eaux souterraines ni sur les alimentations en eau potable, que ce soit en termes de quantité ou de qualité. Il précise que les études hydrologiques sur ces aspects seront expertisées par des hydrogéologues et qu'un suivi sera mis en place afin de garantir ces engagements.

Louis ALBESA, secrétaire général de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), demande si des garanties peuvent être accordées sur le fait que VNF ne provoquera pas de rabattement de nappes.

- ➔ **Jean AUTERNAUD, VNF**, souligne que le canal à grand gabarit sera complètement étanche afin d'éviter tout échange entre la nappe alluvionnaire et le canal à grand gabarit. Il n'y a donc pas de risque de rabattement généralisé de nappe au niveau de ce canal ni au niveau des aménagements prévus sur la Seine.

Roger DENORMANDIE, président de la Communauté de communes Bassée-Montois, estime que la mise à grand gabarit de la Seine va permettre de désenclaver le territoire et le rendre plus attractif. Il estime que ce projet va permettre d'augmenter le transport de matériaux préconstruits et diminuer celui des matériaux pondéreux. Il espère que ce projet permettra au territoire de créer de la plus-value et acheminer au plus près des zones urbaines les matériaux. Il souhaiterait que le port de Bray-sur-Seine puisse bénéficier, dans une première phase, de ce projet pour se développer. Il demande enfin comment sera valorisée l'île de Jaulnes, notamment pour le tourisme.

- ➔ **Jean AUTERNAUD, VNF**, indique que l'accès à l'île de Jaulnes sera rétabli et qu'un pont sera construit pour permettre le passage de véhicules et des modes doux.
- ➔ **Dominique RITZ, VNF**, est conscient de l'importance du port de Bray-sur-Seine. Il indique que le projet Bray-Nogent est un projet d'ensemble englobant le port de Bray-sur-Seine et qu'un phasage du projet peut être imaginé.

Un habitant de Nogent-sur-Seine indique que lors de la mise en place du chantier de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, 2 000 emplois ont été générés environ. Il estime que la mise à grand gabarit de la Seine est un vecteur de croissance et demande si VNF aura une implication locale pour promouvoir le développement économique le long de cette voie.

- ➔ **Dominique RITZ, VNF**, indique que VNF accompagnera le projet pour promouvoir le développement de la voie d'eau et que cela sera fait en collaboration avec les collectivités. Le chantier va générer de l'emploi, avec des clauses prévoyant le recours à l'emploi local dans les contrats. Le projet sera aussi source d'emplois pérennes.

Un agriculteur de Fontenay-de-Bossery demande si le canal à grand gabarit pourrait permettre un désengorgement en cas d'inondation.

- **Dominique RITZ, VNF**, indique que le canal ne permettra pas d'écarter les crues et que le canal ne peut stocker qu'une faible quantité d'eau. La porte de garde de Beaulieu permettra d'isoler le canal lorsque la Seine aura un débit trop important afin d'éviter que l'eau ne monte trop haut dans le canal. Elle évite ainsi des digues très hautes.

4. Clôture de la réunion

Isabelle JARRY, garante de la concertation, indique que tous les comptes rendus issus de réunions et d'ateliers réalisés depuis 2014 sont disponibles en ligne sur le site internet (www.projetbraynogent.fr). Elle rappelle que le projet Seine Grands Lacs sur la vallée de la Bassée a été conduit concomitamment à celui de Bray-Nogent afin que les aspects hydrauliques et notamment celui de la neutralité soient étudiés conjointement.

Dominique RITZ, VNF, remercie le public de sa présence et de ses apports au projet.